

BGer 4A 164/2024 vom 26. März 2024

Bundesgericht, 2024-03-26, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_4A_164_2024

FR: TF 4A 164/2024 du 26 mars 2024

IT: TF 4A 164/2024 del 26 marzo 2024

Regeste

contrat de bail; retrait du recours, | Droit des contrats

Erwägungen

E. 1

B. _____,

E. 2

C. _____, tous les deux représentés par Me Serge Patek, avocat, intimés. Objet contrat de bail; retrait du recours, recours contre l'arrêt de la Cour de justice du canton de Genève, Chambre des baux et loyers, du 12 février 2024 (C/17148/2023, ACJC/137/2024). La Présidente : Vu le recours en matière civile formé le 14 mars 2024 par A. _____ (ci-après: le recourant) contre l'arrêt rendu le 12 février 2024 par la Chambre des baux et loyers de la Cour de justice du canton de Genève; Vu la lettre du 22 mars 2024 par laquelle le conseil du recourant informe le Tribunal fédéral que son mandant déclare retirer son recours; Considérant qu'il y a lieu de prendre acte de ce retrait et de rayer la cause 4A_164/2024 du rôle; Vu l' art. 66 al. 1 et 2 LTF concernant les frais; Considérant qu'il n'y a pas lieu d'allouer de dépens, vu l' art. 68 LTF ; Vu l' art. 32 al. 2 LTF , Ordonne :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.